

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Le dix avril deux mille quinze, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme PLAZY Myriam, Mme LABORDE Séverine, Mme LABORDE Catherine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr PEROTIN Christophe, Mr IMATTE Xavier, Mr DEGERT Sébastien.

ECOLE

Point fait par Claudette SKOROS qui a représenté la Mairie à cette réunion.

Effectifs prévus rentrée 2015/2016 : 104 élèves avec une répartition envisagée sur 5 classes.

Point sur sortie classe natation : progrès faits par les enfants, cohésion au sein de la classe, remerciements au Conseil Municipal pour la subvention allouée à chaque enfant.

La kermesse aura lieu le samedi 13 juin.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2015 qui s'élèvent à :

BUDGET CCAS

- Section de Fonctionnement 8 163 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section de Fonctionnement 62 479 €
- Section d'Investissement 46 504 €

BUDGET RAMASSAGE SCOLAIRE

- Section de Fonctionnement 10 537 €

BUDGET COMMUNE

- Section de Fonctionnement 647 311 €
- Section d'Investissement 850 927 €

TARIF ASSAINISSEMENT

Après avoir exposé le Budget primitif assainissement 2015, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs en matière d'abonnement et du prix de l'eau inchangés depuis la mise en route du Service Assainissement, c'est-à-dire l'année 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une hausse générale de 3%. L'abonnement sera de 61.80 € par an, pour la consommation d'eau, le tarif unique sera de 1.29 € le m3. Ces sommes seront donc prélevées par la SOGEDO avec les factures d'eau. Ces tarifs seront applicables à compter du 1° Mai 2015 pour les consommations d'eau et le 1° juin 2015 pour les abonnements.

ADMISSION EN NONVALEUR DE TITRES DE RECETTES

Sur présentation de Mr le Trésorier de MONTFORT-EN-CHALOSSE d'une liste de présentation en non valeurs arrêtée à la date du 12 mars 2015, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour le redevable Mr CAPUTTO Christophe pour non paiement participation ramassage scolaire d'un montant de 108.82 €.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 article 6541.

LOCATION

Mme PEREIRA MARTINS Lucinda nous a informés par courrier qu'elle quittera notre logement 146 Place de l'Eglise le 8 Mai, le délai de son préavis étant ramené à un mois par rapport à sa situation. Une annonce sera mise sur le Bon Coin.

CANTINE

Renseignement pris à la Sous-Préfecture, notre dossier de mise aux normes de la cantine sera éligible à la DETR. L'arrêté nous parviendra prochainement avec une subvention accordée de 71 124€. L'appel d'offres pour les travaux peut être aujourd'hui lancé. Accord est donné par le Conseil Municipal.

AIRE DE JEUX

La clôture est aujourd'hui terminée. Mr le Maire propose d'avancer sur ce dossier. Il est décidé de mettre en place 2 terrains de boudrome réglementaire (4mx15m). Des devis seront demandés pour la fourniture des matériaux nécessaires.

INFORMATION

Notification reçue pour la cession du fonds de commerce de la Société AKI DALL fabrication et négoce d'éléments en pierres reconstituées sis et exploité Route d'Ozourt à POYARTIN. Pas de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité par notre Commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.